



Sommaire	<i>Editorial</i>	<i>page 1</i>
	<i>Assemblée Générale et CA de décembre 2012</i>	<i>page 2</i>
	<i>Les quatre chantiers de l'UNAN en 2013</i>	<i>page 2 et 3</i>
	<i>L'Osmose, vieillissement naturel des stratifiés de polyester</i>	<i>page 4</i>

Editorial

Nouvelle année, nouvelle équipe.

Merci à ceux qui m'apportent leur confiance et merci à ceux qui ont accepté de m'accompagner.

Nous sommes déterminés à poursuivre avec ténacité toutes les actions de défense des intérêts bien compris de nos adhérents.

Nous sommes près de 16 000, ce qui légitime l'UNAN France comme force morale et de proposition.

Quatre grands domaines s'imposent :

- Défense du domaine public maritime et des libertés y afférentes.
- Gestion des ports de plaisance, des zones de mouillage et des cales de mise à l'eau : respect des procédures et du code des ports maritimes et fonctionnement des CLUPP.
- Pêche de loisir, nous serons aux Assises en octobre.
- Environnement, qualités des eaux.

Toutes ces actions sont à mener auprès des organismes concernés avec l'appui des UNAN locales ; une campagne d'adhésion me paraît souhaitable.

Nous souhaitons donner une image positive de la plaisance et des plaisanciers. Le poids économique de nos activités est considérable, plusieurs dizaines de milliers d'emplois, plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Nous souhaitons renforcer contact et partenariat auprès des institutionnels, des professionnels du nautisme et surtout des élus, mairies et conseils généraux qui souvent gèrent nos ports, ainsi qu'auprès de nos parlementaires du littoral qui participent à l'élaboration des lois.

Meilleurs vœux à tous pour 2013

Bien cordialement

Alain Garcia

Note de la rédaction

Alain Garcia est un navigateur chevronné parcourant les mers sur son voilier depuis 50 ans.

Chirurgien à la retraite, ancien Président du Parc naturel régional du Marais Poitevin, ancien Vice Président de la Région Poitou-Charentes, il est très actif dans le monde associatif et préside notamment l'Association des Plaisanciers de La Rochelle. Il entend, avec l'équipage UNAN et ses 130 associations, défendre la plaisance de navigation et de pêche de loisir, et œuvrer à préserver et faire respecter la mer.

Assemblée Générale et Conseil d'Administration des 11 et 12 décembre 2012

L'UNAN a tenu son assemblée générale à Paris, à l'occasion du Nautic, le 10 décembre 2012.

L'Union couvre à présent la presque totalité du littoral avec 11 unions départementales ou régionales représentant 130 associations de plaisanciers. L'Association des Capitaines et Officiers de la Marine Marchande ACOMM et la Fédération Nationale des Kayaks de Mer sont également adhérentes à l'UNAN. L'Assemblée Générale comptait 47 participants, dont 5 représentés sur 51 inscrits, soit la quasi-totalité de ses membres.

Rappelons que l'UNAN défend les plaisanciers auprès des décideurs nationaux qui font les lois et de l'Administration qui les prépare et les fait appliquer. Elle assure les relations avec les partenaires nationaux, comme la Fédération des Industries Nautiques, la Fédération Française des Ports de Plaisance, l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique, les Fédérations de Pêche, pour essayer de constituer un groupe de pression en faveur du Nautisme et de la Plaisance, face à d'autres groupes de pression, à l'inverse peu favorables ou qui ne pensent qu'à ponctionner les plaisanciers, ces soi-disant nantis...

Philippe Grand 1^{er} Vice-président a présenté le rapport moral et Jean Pierre Maurice le rapport financier qui furent adoptés.

Les grandes orientations furent longuement discutées pour aboutir aux moyens à mettre en œuvre.

L'UNAN dispose de **plusieurs groupes de travail internes** qui lui permettent de constituer des dossiers solides notamment par mutualisation des connaissances. Ces dossiers s'avèrent bien utiles dans ses négociations et ses relations avec les différents décideurs et partenaires nationaux comme le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, la Direction des Affaires Maritimes DAM, la Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture DPMA, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité DEB et d'autres Administrations...mais également précieux pour le niveau départemental ou régional et le niveau local.

Citons : environnement, zones protégées et cohabitation d'usages, sécurité, questions portuaires, mouillages et cales de mises à l'eau, informations nautiques (météo, infos, balisage...), normalisation...

Ses moyens de diffusion de l'information comprennent un site internet très fréquenté mais à améliorer et depuis trois ans, un bulletin trimestriel essentiellement diffusé par mail, un code des bonnes pratiques très apprécié.

L'AG avait, à la suite de la démission de deux membres, à élire de nouveaux administrateurs.

Ont été élus Alain Garcia, La Rochelle, Jean Larroque, Golfe du Lion, Jean-Claude Faveris, La Trinité-sur-Mer et Christian Bourbier, Saint-Raphaël.

Le Conseil d'Administration de l'UNAN est donc constitué de 21 membres élus :

Assaiante Georges , Barbier Pierre, Bourbier Christian, Claudel Patrick, Colleter Georges, Corgnet Jean-Pierre, Denechaud Mireille, Dumas Henri, Faveris Jean-Claude, Garcia Alain, Grand Philippe, Guillemot Yannick, Herry Louis Larroque Jean , Martinerie Henri, Maurice Jean-Pierre Micaelli Charles, , Montacié Pierre, Piveteau Jean, Tachlian Mura, Vibert Bernard

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 11 décembre, à la suite de démissions, a élu Alain Garcia de La Rochelle, comme Président de l'UNAN, et Jean Claude Faveris, de la Trinité-sur-mer, Secrétaire Général. Le Bureau de l'UNAN, constitué uniquement de bénévoles, est donc au complet et élu pour deux ans. Il comprend donc également Philippe Grand, de Saint-Martin de Ré 1^{er} VP, Georges Assaiante, de La Seyne-sur-mer, VP, Bernard Vibert de la Trinité-sur-mer, VP, Jean Piveteau, La Rochelle, SGA Jean Pierre Corgnet, Pornic, Trésorier et Patrick Claudel de Baden-Vannes, Trésorier-adjoint.

L'organisation interne a été définie en fonction notamment de 4 gros chantiers ci-après

Quatre gros chantiers vont occuper l'année 2013 :

La pêche de loisir embarquée :

Les plaisanciers pêcheurs, dans un esprit constructif et en application de la Charte d'engagement ont accepté le marquage des poissons pour lutter contre le braconnage et l'augmentation très sensible de la taille des prises pour préserver la ressource. Ils sont prêts à respecter aussi un repos biologique. Mais, compte tenu que les prises de la pêche de loisir, mis à part pour deux à trois espèces, ne représentent que quelques pourcents des prises totales, ces mesures, vitales pour la préservation de la ressource, apparaissent dérisoires, tant qu'elles ne seront pas rapidement applicables à tous.

Les Assises Nationales de la pêche de loisir en mer organisées par les cinq fédérations de pêche dont l'UNAN et qui auront lieu les 23 et 24 octobre 2013 à Saint-Nazaire, devraient permettre de recueillir et d'affirmer les avis et souhaits des 2 millions de pêcheurs de loisirs en mer et de monter les actions qu'ils entendent mener tous ensemble.

La défense du Domaine Public Maritime

Depuis plusieurs années, on constate une dégradation de la liberté de navigation, de mouillage et d'accès au littoral. Bien sûr, la démocratisation des sports nautiques et de la plaisance, le développement du tourisme balnéaire et de la baignade augmentent la fréquentation du littoral et la pression d'usage. Mais surtout certains nouveaux usages comme les cultures marines en eaux profondes ont l'inconvénient d'exclure de leurs zones pour plusieurs décennies tous les autres usagers. La pêche, la navigation de commerce et de plaisance, grâce aux règles de navigation permettent, elles, une co-fréquentation du domaine public.

Il faut ajouter les zones particulières parfois restrictives pour certains usages : les Parc Naturels Marins, les zones Natura 2000 en mer, les réserves ornithologiques.

Le renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaire de mouillages organisés devient de plus en plus difficile à obtenir et coûteux en étude d'incidences injustifiées car les incidences sont très faibles et toujours identiques...

Le maintien de cales de mise à l'eau est également parfois difficile à assurer.

La gestion des ports de plaisance

Le mécontentement d'un certain nombre de plaisanciers sur cette gestion, qui se traduit de plus en plus par des recours juridiques, remonte au niveau national et devient préoccupant :

Hausse de tarifs injustifiées, opacité dans l'attribution des places, dans les comptes, non constitution ou non fonctionnement de CLUPP et de Conseils Portuaires, mise en place de règlements ou de dispositions éloignés de l'esprit du service public et de l'application du Code des Ports Maritimes.

L'UNAN, grâce à ses associations, est en mesure d'analyser le fonctionnement détaillé d'une soixantaine de ports de taille et de statut juridique divers et de les comparer sur un grand nombre de critères : techniques, administratifs, transparence financière, qualité de l'accueil et du dialogue avec les usagers. Ces informations devraient permettre de définir ce que sont les meilleures pratiques de gestion des ports que rien n'empêche d'étendre à tous les autres ports.

Une équipe musclée a donc été constituée pour analyser ces problèmes et proposer des remèdes et des actions.

Environnement

Les plaisanciers sont pour la plupart et par nature attentifs à la qualité de l'eau sur laquelle ils naviguent et vivent et « respectent » la mer. L'engouement pour la plaisance de populations nouvelles a conduit l'UNAN à éditer un Code des bonnes pratiques où un certain nombre de données et de notions permettent de les y sensibiliser.

Il est reconnu à présent par nos interlocuteurs nationaux ou locaux que l'origine de la pollution de l'eau provient bien des bassins versants et des égouts. On ne nous accuse plus de pollution avec le cuivre. L'actualité locale (Arcachon, La Trinité, Morbihan entre autres), a contraint l'UNAN à investir en connaissances sur les boues... Le dragage, à la charge des plaisanciers, est de plus en plus coûteux et les autorisations de clapage en mer sont de plus en plus difficiles à obtenir, même quand les sédiments sont très peu pollués et bien en dessous des normes. Pourtant, il faut le rappeler sans cesse, ces boues ne sont pas générées par les plaisanciers, mais elles viennent de l'extérieur et se déposent dans les ports par décantation, du fait de la non agitation de l'eau. Le traitement des boues pourrait conduire à un doublement du coût des postes d'amarrage. Ce n'est d'ailleurs plus pollueur, payeur ! On voit tout de suite l'enjeu d'un tel dossier sur lequel nous reviendrons.

Dans les mouillages très fréquentés, les plaisanciers doivent être irréprochables dans les comportements et appliquer les recommandations du Guide des bonnes pratiques.

En conclusion pour les quatre « chantiers » évoqués ci-dessus et pour bien d'autres, la vigilance est de mise partout. Il faut préparer des dossiers solides et mener des actions d'information auprès des décideurs, des prescripteurs et des actions de défense médiatiques.

L'osmose... Vieillessement naturel des stratifiés de polyesters

Tous les matériaux vieillissent, comme les êtres humains d'ailleurs, qu'il s'agisse de l'oxydation des matériaux ferreux et non ferreux, du pourrissement des bois, de l'érosion de la pierre surtout à l'air marin etc. Suivant les matériaux, ce vieillissement présente une évolution plus ou moins lente et souvent irréversible. En ce qui concerne les coques de nos bateaux en polyester, l'évolution peut être très lente si le stratifié a été fait dans de très bonnes conditions de température et d'hygrométrie. La qualité des tissus de verre et de la résine a également une grande importance. L'osmose est un phénomène naturel de pénétration de l'eau dans le gelcoat. Celui-ci est une résine polyester dans laquelle ont été rajoutés de la silice et un pigment pour lui donner une couleur. Quand on brasse ce mélange, il émulsionne comme des blancs en neige, ce qui fait que cette résine est devenue poreuse.

Pour que l'osmose se produise, il faut réunir 3 facteurs. Une membrane, des liquides à forte densité et des liquides à faible densité. Dans nos bateaux, ces trois facteurs sont réunis. La membrane, c'est le gelcoat, les liquides à forte densité sont les catalyseurs et les styrènes et les liquides à faible densité sont les eaux de mer ou de rivière. Pour un bateau fabriqué dans de bonnes conditions, le phénomène d'osmose mettra entre 60 et 80 ans pour apparaître. Ce temps peut être de 5 ou 6 ans si l'on emploie lors du carénage des machines haute pression trop puissantes ou placées trop près de la coque.

Les traitements. Quelques professionnels vont certainement me maudire mais l'on ne peut pas cacher la vérité aux propriétaires de bateaux. Lorsque l'on aperçoit quelques cloques sur la coque, je dis toujours qu'il est urgent d'attendre. Donc pas de précipitation. Vous avez tout le temps de faire les réparations qui peuvent être remises au prochain carénage. Surtout ne jamais sabler un bateau : le stratifié de polyester bien que très robuste, est fragile dans son homogénéité et le choc violent du sablage peut délaminer les couches de tissus de verre. Le rabotage est moins agressif mais abîme la couche de mat de verre. Il y a le brûlage qui consiste à projeter sur la coque un jet d'air chaud sous haute pression ; quelle aberration quand on sait que les fortes chaleurs accentuent le vieillissement du stratifié. De tous les traitements lourds, le gommage est certainement le moins agressif. Le ponçage est le plus adapté mais le plus long car il faut d'abord enlever l'antifouling par grattage ce qui est fastidieux. Enfin il y a un moyen beaucoup plus simple et peu onéreux. Lorsque vous apercevez quelques bulles à la sortie de l'eau, il suffit de les poncer une par une puis de les creuser jusqu'au mat de verre, rincer abondamment à l'eau douce et nettoyer plusieurs fois à l'acétone. Quand le stratifié est bien sec, enduire avec un mastic polyester. Il suffit ensuite de passer l'antifouling.

Attention : Ne jamais faire un traitement anti-osmose à base d'époxy sur une coque qui n'est pas parfaitement sèche. Un bateau qui a passé plusieurs années dans l'eau ne séchera jamais complètement. De plus, la mise en œuvre de l'application de l'époxy demande un soin très particulier aussi bien en température qu'en hygrométrie.

Jean-Yves SELO Président de l'Amicale CAPALOUEST

Ce bulletin est réalisé par l'UNAN, Union Nationale des Associations de Navigateurs
Créée le 8 juin 2002 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, l'UNAN réunit les navigateurs de plaisance au travers de leurs associations pour former une entité nationale représentative. Celle-ci facilite les relations entre associations, représente et défend les intérêts des navigateurs de plaisance, au travers de leurs associations représentatives, avec les Pouvoirs Publics, les professionnels de la mer ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux ports, aux zones de mouillage, à la navigation, à la pêche embarquée ou à l'utilisation du domaine maritime.
L'UNAN contribue à la sécurité, à la formation des navigateurs et œuvre pour la protection de l'environnement.
L'UNAN est membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, Administrateur de la SNSM, Membre du Conseil Supérieur de la Météorologie (section Marine), membre du Comité des utilisateurs du SHOM.
Directeur de publication ; Alain Garcia, président
Comité de rédaction : Jean-Claude Faveris, Jean Piveteau, Colette Talmon,
Siège social à Vannes- Capitainerie- Quai Bernard Moitessier- 56000 VANNES
Adresse de correspondance : UNAN-Digue du Lazaret- 17000 La Rochelle
Tel : 05 49 33 40 95 / 02 97 55 74 74 / E.mail : unan-france@orange.fr / Site Internet : www.unan.fr responsable Jean-Claude Faveris
Membres du Bureau : 1^{er} Vice-Président : Philippe Grand ; 2^{eme}VP : Bernard Vibert, 3^{eme} Georges Assaïante,
Sec.Gen Jean-Claude Faveris ; Sec Gen Adj Jean Piveteau ; Trésorier : Jean-Pierre Corgnet ; Tres Adj : Patrick Claudel
Président fondateur honoraire : Louis Herry
UNAN D : UNAN 17 - UNAN 22-35 - UNAN 29 - UNAN 33 - UNAN 44 - UNAN 56 - UNAN 40-64 - UNAN 85 UNAN Cote d'Emeraude- UNAN cote d'Opale - UNAN Golfe du Lion - UNAN Med - UNAN Corse - Fédération des Kayaks de mer - CCIF
Membres associés : ACOMM - GIC